

2015-5265  
2015-10-16

# Microcide WT 630

Microbiocide Liquide a Spectre Large Industriel

## GARANTIE

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Disodium cyanodithioimidocarbonate | 4.9% |
| Potassium N-methyldithiocarbamate  | 6.8% |

## COMMERCIAL

NO. D'HOMOLOGATION 17907  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION POISON

ATTENTION CORROSIF

Maxim Technologies Inc.  
1607 Derwent Way, Delta, B.C. V3M 6K8  
604 526 5655  
Fait au Canada

CONTENU NET: 18.93L  
NUMÉRO DU LOT:

MICROCIDE WT 630 est utilisé pour contrôler des algues marines, des bactéries et des champignons dans l'eau de recirculation et les tours de refroidissements d'eau commerciaux et industriels.

MODE D'UTILISATION:

Avant l'utilisation de MICROCIDÉ WT 630 dans les tours de refroidissement d'eau, les systèmes devraient être nettoyés pour enlever la croissance d'algues marines, la boue microbologique et d'autres dépôts. Faire un traitement choc initial de 5 litres de MICROCIDÉ WT 630 par 10,000 litres d'eau dans le système. Répétez la dose initiale jusqu'à ce que le contrôle soit évident. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 300 millilitres de MICROCIDÉ WT 630 par 10,000 litres d'eau tous les 1 à 5 jours ou comme nécessaire. La fréquence de l'addition dépend de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbologique. L'addition de traitement choc devrait être fait dans le puisard de tours de refroidissement d'eau. NE pas rejeter des effluents contenant ce produit dans les égouts, lacs, ruisseaux, étangs, estuaires, océans ou d'autres eaux. Un système de pompe doseuse doit être utilisé lors de l'application de ce produit.

#### PREMIERS SECOURS :

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petite gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalé. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter symptomatiquement.

#### RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:

Toxique pour les organismes aquatiques. Il ne doit pas être utilisé dans les circonstances qui provoqueraient ou permettraient d'entrer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres eaux en contravention aux exigences de la réglementation fédérale ou provinciale. Les exigences de lois applicables devraient être déterminées avant d'utiliser le produit.

#### PRÉCAUTIONS:

Porter une chemise à manches longues, pantalons longs, chaussures et chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange, de chargement, application ou toute autre activité de manutention.

L'utilisation de ce produit peut provoquer la libération de cyanure d'hydrogène ou d'autres composés de cyanure. Nocif si avalé. Éviter tout contact du produit avec la peau ou les vêtements. Après toute exposition, laver rapidement et soigneusement avec un savon abrasif et d'eau froide et enfin avec de la glycérine. Garder le tambour fermé quand pas en service. Craint le gel.

#### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI DE GESTIONNAIRE :

Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, usage du tabac ou à la toilette. Enlever des vêtements tout de suite si le pesticide entre en contact avec la peau par les vêtements trempés ou les déversements accidentels. Puis laver soigneusement la peau et enfilé des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de réutiliser. Magasin équipement de protection individuelle sur la portée des enfants ou des animaux. Évitez de toucher les surfaces « propres » tout en portant des équipements de protection individuelle (pour par exemple.: volant, poignées de porte, counter tops), ou nettoyer ces surfaces ensuite avec l'eau et de détergent. Enlever les équipements de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Enlever les équipements de protection personnelle dans une zone prédéterminée distincte de vie ou des zones de travail. Laver l'extérieur des gants avant de l'enlever. Dès que possible, laver à fond et enfilé des vêtements propres. Évitez de toucher les yeux et le visage jusqu'à ce que vous avez lavé vos mains. N'utilisez jamais la bouche au siphon produit de conteneurs ou pour souffler sur lignes bouchés, buses, etc.. Réparer ou remplacer des équipements de protection individuelle endommagée ou cassée. Utilisez l'eau chaude, détergent liquide lourds, le réglage de niveau d'eau le plus élevé et le cycle de lavage plus long. Gardez et lavez séparément des autre lessive des équipements de protection individuelle. Si très sale, laver les équipements de protection individuelle deux ou trois fois. Après le lavage, lancer la machine à laver à travers un cycle complet avec du détergent. Si possible, sécher les vêtements. Jeter

les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit.  
Ne pas les réutiliser.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la loi sur les produits antiparasitaires.

**AVIS À L'ACHETEUR:**

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et, accepte celui-ci à cette condition.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )